

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école primaire de la Source
20 avril 2022**

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CAPITALE
ÉCOLE DE LA SOURCE

Procès-verbal de la 4^e séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le
20 avril 2022 à 18 h 30 sur la plateforme collaborative Teams et à la bibliothèque de l'école.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine Deguise	enseignante, secrétaire pour la rencontre
M. Jean-François Durand	parent, représentant au comité de parents
Mme Karine Fortin	enseignante
Mme Monique Gagnon	représentante du personnel du service de garde
M. Philippe Gimaiël	parent
Mme Stéphanie Gignac-Lord	parent
Mme Marie-Claude Gravel	parent
Mme Isabelle Martineau	orthophoniste
M. Frédéric Parrot	parent, président membre de la communauté

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Mme Chantal Germain	directrice
---------------------	------------

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) :

Mme Sylvie Desnoyers	représentante du personnel de soutien
----------------------	---------------------------------------

1. Mot de bienvenue

La président, M. Parrot, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

Résolution : CÉ-007-21-22-020

2. Adoption de l'ordre du jour (adoption) 

Il est proposé par M. Parrot, appuyé par M. Durand, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec l'ajout « Mention d'honneur au service de garde » proposé par Mme Gignac-Lord comme autre point à l'étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. **Parole au public**

Mme Isabelle Dorval, enseignante en éducation physique, est intervenue concernant le projet d'aménagement du parc-école.

Résolution : CÉ-007-21-22-021

4. **Adoption du procès-verbal du CÉ du 16 février 2022 (adoption) 🇵🇸¹**

Il est proposé par M. Gimaiël, appuyé par Mme Gignac-Lord, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 16 février 2022 soit adopté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **Suivis au procès-verbal du 16 février 2022 🇵🇸²**

Point 10 : La rencontre d'accueil des futurs élèves de maternelle se tiendra comme prévu en présentiel le jeudi 9 juin.

Point 11 : La fête des neiges a été très appréciée de tous.

Point 12 : Le Ministère viendra récupérer des sommes non dépensées l'an dernier. Un solde de 167\$ sera donc déduit dans le budget « aide alimentaire » et un de 5 122\$ pour la mesure 15186 (sorties scolaires en milieu culturel). Le solde budgétaire de l'an dernier s'élèvera donc à -43 832\$ plutôt que -38 542\$. Ce déficit sera résorbé par le surplus accumulé de 52 287\$, ce qui ramène le surplus accumulé libre en début du présent exercice budgétaire à 4 285\$ plutôt qu'à 9 575\$.

Point 14 : Nous avons ressenti les effets de la sixième vague de covid-19 chez nos enseignants ainsi que nos élèves. Les procédures étant en constant réajustement, quelques situations ont été plus délicates à suivre, mais l'école applique les mesures dans le respect des consignes les plus à jour au regard des informations transmises par la direction générale du centre de services scolaire.

Point 19 : Le responsable du Golf le Lorette pourrait être approché pour le rôle de représentant de la communauté au conseil d'établissement.

Point 20 : La direction a fait le suivi avec l'équipe enseignante concernant l'importance de s'assurer que chaque parent se soit vu offrir une rencontre de suivi pour son enfant au courant de l'année scolaire.

6. **Suivi du budget du CÉ**

Le budget initial du CÉ pour l'année 2021-2022 est de 855\$. Quant au surplus accumulé, il est actuellement de 1 690\$.

POINTS DE DÉCISION OU DE RECOMMANDATION

Résolution : CÉ-007-21-22-022

7. **Règles de conduite et de sécurité (approbation)** 🗨️³

La proposition déposée est le statu quo, soit le maintien des quatre mêmes règles de conduite.

Il est proposé par M. Gimaïel, appuyé par M. Durand, et résolu :

D'APPROUVER le projet de grille-matières déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution : CÉ-007-21-22-023

8. **Date de l'Assemblée générale des parents en septembre 2022 (adoption)** 🗨️⁴

Les parents souhaitent que l'assemblée générale annuelle des parents se tienne le mercredi 7 septembre 2022 et soit suivie, si les conditions sanitaires le permettent, des rencontres parents-enseignants dans les classes, sauf pour le préscolaire. La direction discutera avec l'équipe des modalités pour les rencontres de début d'année en présentant cette option.

Il est proposé par M. Gimaël, appuyé par Mme Fortin, et résolu :

QUE l'assemblée générale annuelle des parents pour la prochaine année scolaire soit tenue le mercredi 7 septembre en soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution : CÉ-007-21-22-024

9. **Sorties éducatives (approbation)**

Les enseignants du 1^{er} cycle, de la classe de communication 1 et de la maternelle souhaitent aller aux quilles le mardi 21 juin en après-midi. Le tout est financé par la mesure 15230 (école accessible et inspirante).

Il est proposé par M. Durand, appuyé par M. Gimaïel, et résolu :

D'APPROUVER la sortie prévue aux quilles le 21 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINTS D'INFORMATION, DE CONSULTATION OU DE DISCUSSION

10. **Projet d'aménagement du parc-école** 🗨️^{5, 6, 7, et 8}

La direction présente les résultats du sondage fait auprès des parents en avril. Madame Karine Fortin, enseignante, et madame Monique Gagnon, éducatrice au service de garde, enchainent avec la présentation des résultats du sondage réalisé auprès du personnel. Mme Isabelle Dorval, enseignante d'éducation physique, termine en faisant un portrait des souhaits exprimés par les élèves.

En résumé :

- Une très grande majorité des familles de notre école fréquente le parc-école en dehors des heures réservées à l'école, au service de garde ou au programme vacances-été. Les résultats sont sensiblement les mêmes pour les élèves qui s'y rendent seuls ou accompagnés.
- Les divers dénivelés du terrain présentent certains désavantages, mais les pentes sont populaires l'hiver pour la glisse. Le boisé et la grande superficie de l'espace sont également des attraits fort appréciés de l'ensemble des personnes sondées. Les élèves disent d'ailleurs en grande majorité aimer leur cour d'école et trouver attrayant la diversité des espaces de jeux disponibles.
- Les inquiétudes sont multiples, mais le rocher gris du module de jeux représente un élément pour lequel tous s'entendent à dire qu'il représente un niveau de risque élevé de chutes et de blessures. L'état des escaliers inquiète également la communauté. Toutefois, dès que la température le permettra, le service des ressources matérielles du CSS a prévu en améliorer la sécurité. Diverses autres préoccupations ont été soulevées, dont : le drainage du terrain, l'érosion du sol sur certaines pentes, l'hygiène des carrés de sable, l'adaptation des modules de jeux pour les plus petits, la limite du terrain non clôturée, le manque de murs pour faire de la balle rebond et l'état des recouvrements de sol sur les terrains de jeux collectifs (soccer et basket ball).
- Les améliorations souhaitées démontrent notamment que les parents aspirent à un peu plus de diversité si on considère l'ensemble des idées suggérées. La sécurité est également un enjeu partagé par une majorité de répondants. L'aménagement d'une classe extérieure et de coins dédiés à la détente serait aussi souhaité, ainsi qu'un accès à l'Internet, notamment pour permettre l'usage de l'application HopHop le soir au service de garde.
- Finalement, les parents et les élèves ont manifesté de la reconnaissance à l'égard de cet exercice de consultation. Un commentaire a également été formulé à l'effet de ne pas trop sécuriser la cour d'école afin de permettre aux enfants d'apprendre plutôt à jouer de façon sécuritaire tout en développant leur psychomotricité.

M. Stéphan Hamel, régisseur aux ressources matérielles, explique que cette cueillette de besoins préalable à la planification du projet est une étape incontournable dans une démarche d'aménagement d'un parc-école. Il précise qu'un tel projet peut facilement prendre deux ans de préparation avant la réalisation de premiers travaux, voire davantage, selon l'envergure du chantier et du financement nécessaire à ramasser.

Il informe également les membres du CÉ que la façon de procéder pour une obtenir une subvention de la Ville de Québec a changé : c'est maintenant un guichet central avec une date de tombée unique pour les 3 CSS de la région de la Capitale Nationale. Le budget est ainsi mieux distribué et peut être plus substantiel. Une demande peut ensuite être adressée au Ministère de l'éducation (MEES) pour avoir accès à la mesure 500530. Il y a donc un décalage entre les demandes de soumission et l'octroi de subventions, mais la démarche de planification permet de mieux estimer l'investissement financier nécessaire à la réalisation du projet et au suivi du montage financier. Le rôle de Monsieur Hamel est d'accompagner les écoles tout au long du processus, notamment pour la démarche d'appel d'offres et la mise en chantier.

La demande auprès de la Ville devra ainsi être prête à être transmise au plus tard à la mi-décembre 2022 pour une réalisation des travaux à l'été 2024 si tout le financement est trouvé. Monsieur Hamel précise que le Ministère devrait financer pour sa part jusqu'à 50% à 60% du montant estimé dans le montage financier présenté dans le projet, jusqu'à concurrence de 60 000\$. Le Centre de services scolaire finance quant à lui 10 000\$ et le reste doit provenir un fonds à destination spéciale de l'école.

Il est suggéré de faire une deuxième rencontre d'ici la fin de la présente année scolaire pour accélérer le processus de planification du projet. Le sujet sera donc à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du conseil d'établissement prévue le 24 mai afin de cibler des priorités.

Une deuxième rencontre avec Monsieur Hamel sera ainsi plus productive si elle est tenue lors de la dernière séance du conseil d'établissement, soit le 14 juin, afin d'établir des critères pour faire des choix judicieux dans l'élaboration du projet.

11. Travaux d'été (information)

La direction présente avec M. Stéphan Hamel les travaux prévus cet été.

Les locaux des divers intervenants des services complémentaires seront notamment réaménagés afin de les rendre conformes aux normes de santé et sécurité au travail et mieux adaptés à des interventions auprès d'élèves ayant des difficultés d'attention, de comportement, de fonctionnement ou de communication. Une deuxième classe de préscolaire devra également être aménagée dans l'actuel local de musique. Les cours de musique devront pour leur part se donner dans le petit local adjacent au grand local du service de garde. La bibliothèque subira aussi des travaux afin de créer un bureau de rencontre plus confidentiel. L'école en profitera pour améliorer la moitié des étagères dédiées au rangement des livres. Le bureau connexe à l'actuelle classe de maternelle sera quant à lui fermé afin de créer un local d'orthopédagogie mieux adapté.

La réfection de la toiture est reportée à l'été 2023, mais des interventions correctives seront apportées cet été.

En raison de l'ampleur des chantiers prévus, il n'y aura donc pas de PVE à notre école cet été.

12. Démarche de renouvellement des PEVR et des projets éducatifs (information)  9 et 10

Les centres de services scolaire de la province entament actuellement un processus de renouvellement de leurs orientations et plans d'action. Le nouveau plan d'engagement vers la réussite du CSS de la Capitale sera ainsi déposé au courant de la prochaine année scolaire afin de permettre aux écoles de s'en inspirer pour élaborer leur nouveau projet éducatif. Celui-ci devra pour sa part est réalisé pour le mois de juin 2023.

13. Usage des micro-ondes au service de garde (information)

À la suite du dernier CCG, les écoles secondaires du CSS de la Capitale ont redonné l'accès à des micro-ondes pour leurs élèves étant donné que les mesures sanitaires se sont assouplies.

Il revient donc à chaque école de déterminer si elle en permet ou non l'accès, en fonction de sa réalité et des ressources dont elle dispose. L'équipe du service de garde de l'école de la Source a ainsi analysé la situation pour en venir à la conclusion que les désavantages reliés à leur usage surpassent les avantages, bien que les éducatrices sont sensibles à la gestion quotidienne que

représente la planification des repas pour les parents. Tous s'entendent en effet que c'est un vrai casse-tête que de tenter de diversifier les menus offerts aux enfants avec une telle contrainte. Par ailleurs, la gestion des micro-ondes représente un facteur de stress important le midi. Les intervenantes doivent dans ces conditions délaissier leur rôle éducatif pour superviser la rotation des repas à faire chauffer. Les enfants ne commencent et ne terminent alors pas leur repas en même temps, ce qui cause des temps d'attente que tous les élèves n'arrivent pas à gérer aussi bien. Les éducatrices souhaitent pouvoir être disponibles pour répondre aux divers besoins des enfants sous leur responsabilité. Elles désirent également pouvoir mettre à profit cette période pour animer des lectures, faire de la prévention, soutenir le développement des habiletés sociales des jeunes, intervenir de façon positif et bref, faire du repas un moment calme, sain et privilégié.

Deux micro-ondes restent disponibles en cas de besoin (notamment lorsqu'un enfant a oublié son lunch). L'option du pique-nique sera aussi privilégiée lors des journées de beau temps.

Monsieur Parrot demande si c'est une décision à long terme considérant que les arguments présentés ne sont pas reliés au contexte de la covid. Mme Monique Gagnon affirme que ce serait le souhait du personnel du service de garde.

Madame Gignac-Lord propose que cette position soit présentée lors de la prochaine assemblée générale des parents puisque les parents témoignent souvent de la lourdeur que représente la gestion des repas du midi lorsque l'usage d'un micro-ondes n'est pas possible à considérer.

Une suggestion d'implantation d'un traiteur pour permettre l'accès à des repas chauds et à plus de variété est soulevé par l'ensemble des parents.

14. Correspondance reçue adressée au C.É.

Aucune correspondance n'a été reçue.

15. Parole au représentant du comité de parents

Monsieur Durand fait un résumé des deux dernières rencontres. Les sujets suivants ont notamment été discutés :

- Des propositions par rapport au matériel informatique offert;
- Congrès des fédérations des comités de parents;
- Programme de reconnaissance pour souligner l'implication d'un parent. Chaque école peut nommer un parent pour une récompense de type bronze comme mention lors d'un gala. Madame Martineau propose la nomination de Monsieur Gimaëli;
- Consultation des écoles pour le choix d'activités culturelles et de sorties éducatives.

16. Parole à la représentante du service de garde

Mme Gagnon rappelle que l'usage de micro-ondes n'étant pas accessible, il est donc demandé aux parents de fournir un repas froid à leur enfant ou de lui préparer un repas chaud dans un contenant isothermique.

17. Parole au représentant de la communauté

Aucun représentant de la communauté n'est présent. Il est proposé de solliciter le responsable du Golf de Lorette, qui est d'ailleurs aussi un ancien parent d'élève.

18. Autres points à l'étude : Service de garde

Madame Gignac-Lord souhaite faire une mention d'honneur à l'équipe du service de garde pour remercier les éducatrices de leur implication remarquable auprès des jeunes. La qualité de leur présence, leur écoute et leur amour des enfants est palpables.

19. Date et lieu de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du conseil d'établissement sera le mardi 24 mai 2022. Dans le cas où les mesures sanitaires le permettent, les membres du CÉ conviennent d'une préférence pour une séance en présentiel. Advenant l'impossibilité d'être sur place en raison d'un isolement préventif, une participation bimodale restera possible.

Résolution : CÉ-007-21-22-025

20. Levée de l'assemblée

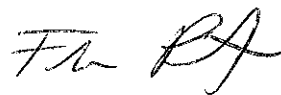
Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par M. Gimaiel, appuyé par Mme Gignac-Lord et résolu :

QUE la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Chantal Germain
Directrice



Frédéric Parrot
Président